



## **Appel à communication**

### **Architecture et patrimoine du sport dans la région Grand Est**

#### **Journée d'étude, 10 octobre 2024, Nancy**

Dans le contexte de la préparation des Jeux olympiques de Paris en 2024 et la programmation de l'«Olympiade culturelle 2023-2024 », l'AMAL (Archives modernes de l'architecture lorraine) se propose d'organiser une journée d'étude consacrée à l'architecture et au patrimoine du sport dans la région Grand Est le 10 octobre 2024.

Attestée depuis l'Antiquité, la pratique sportive s'est d'abord exercée dans des édifices, dont il reste peu de traces à l'image des vestiges archéologiques de l'amphithéâtre de Grand (Vosges) et des bains romains de Plombières-les-Bains (Vosges) davantage liés au thermalisme. Sous l'Ancien Régime, des nouveaux lieux de pratiques sportives se développent : les salles de jeu de paume ou les manèges, comme celui de la Barollière à Lunéville (Meurthe-et-Moselle). Après la défaite de 1870-1871 l'éducation physique devient un enseignement obligatoire et de nombreux équipements pérennes apparaissent, notamment les gymnases, donnant lieu parfois à des architectures remarquables. Dès le début de l'Entre-deux-guerres, certaines municipalités mènent une politique de développement sportif et le Front populaire développe des lieux dédiés aux sports et aux loisirs. Cette démocratisation, bien marquée durant la période des Trente Glorieuses, voit se poursuivre le maillage du territoire français sous l'impulsion du secrétariat d'État à la Jeunesse et aux Sports qui engage une politique constructive d'ampleur en faveur des équipements sportifs. À partir des années 1980, la conjugaison de la loi sur l'architecture, de la décentralisation et de la généralisation des concours d'architecture, impulse à nouveau un champ d'innovation dans l'architecture du sport. Aujourd'hui, les pratiques évoluent et les infrastructures existantes sont amenées à s'adapter, tandis que les préoccupations de performance énergétique s'imposent aux bâtiments sportifs comme un nouveau défi de création architecturale.

Cette journée d'étude s'attachera à traiter plusieurs thèmes, liés à l'évolution des équipements sportifs et à leur histoire de 1870 à nos jours sur le territoire de la région Grand Est:

- Organisation des pratiques sportives : politique publique, rôle de l'État, des collectivités territoriales et des fédérations ; maillage du territoire et installation des infrastructures architecturales, urbaines et paysagères ; le financement des équipements et de leur fonctionnement.
- Évolution et diversité des pratiques sportives : rôle social (loisirs de la bourgeoisie et de la classe ouvrière, sport et industrie, démocratisation) mais aussi rôle militaire, scolaire et sanitaire (santé et thermalisme) et leur influence sur les types et modèles architecturaux.

- Réalisation de bâtiments spécifiques ou sériels (gymnase, vélodrome, stade, piscine...) et leur insertion dans l'urbanisme et le paysage. L'évolution des installations et leur réhabilitation, au regard des contraintes environnementales actuelles.
- Reconnaissance patrimoniale, culturelle et sociale : label « architecture contemporaine remarquable » ou protection au titre des monuments historiques, sensibilisation des publics.
- L'architecture du sport et sa représentation : affiches, tableaux, fanions, bannières...

Les propositions de communication, d'une vingtaine de lignes accompagnée d'une brève biographie, sont à faire parvenir à :

AMAL, 29 rue du Haut Bourgeois, 54 000 Nancy, [contact@amalorraine.fr](mailto:contact@amalorraine.fr)

Au plus tard le **31 décembre 2023**

Un comité scientifique examinera les propositions courant janvier 2024 et communiquera sa réponse.

**Association loi 1901 fondée en 1987 – 29 rue du Haut-Bourgeois 54000 NANCY**

**03.83.37.14.67 - <http://www.amalorraine.fr>- [contact@amalorraine.fr](mailto:contact@amalorraine.fr)**